

12^e CONGRÈS

ARIBa



“ Perception visuelle & Inclusion ”

VEND 9 & SAM 10

NOV•2018

LE TOUQUET
PARIS-PLAGE

Salle des Quatre Saisons

BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin par participant / Date limite d'inscription : 20 octobre 2018

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐ Docteur ☐ Professeur

Nom : Prénom :

Profession : ☐ en activité ☐ retraité

Institution / Organisme / Société :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Pays : tél. :

mail :

à retourner à **ARIBa** : 12 chemin du Belvédère, 30900 Nîmes

Tél. 04 66 68 00 30 - Fax 04 66 68 95 40 - mail : ariba.30@wanadoo.fr - www.ariba-vision.org

droits d'inscription
au verso

1 ► DROITS D'INSCRIPTION

Ils comprennent : l'accès aux conférences, à l'exposition, les actes du congrès,
les pauses café et le déjeuner du vendredi 09 novembre 2018.

	membre ARIBA	non membre
médecins	☐ 230 €	☐ 260 €
autres professionnels	☐ 190 €	☐ 230 €
professionnels en recherche d'emploi* ou retraités	☐ 90 €	☐ 90 €
étudiants**	☐ 55 €	☐ 55 €

*Joindre un justificatif. **En cours d'étude pour l'obtention d'un diplôme d'état
et n'exerçant pas d'activités professionnelle rémunérée en parallèle aux études. Joindre un justificatif

TOTAL 1

..... €

2 ► SOIRÉE DE CONGRÈS : Casino Barrière

Soirée limitée à 80 couverts – Dîner accompagné d'un pack jetons de casino

Soirée du vendredi 09 novembre

50 € x couvert(s) =

TOTAL 2

..... €

TOTAL 1 + TOTAL 2 =

..... €

PAIEMENT

- ☐ Par chèque bancaire joint à l'ordre de : ARIBA
☐ Par virement bancaire : joindre photocopie de
l'ordre de virement.

CRCA DU LANGUEDOC
code établissement : 13506
code guichet : 10000
compte n° : 91025451001 – clé RIB : 44
Iban : FR 76 1350 6100 0091 0254 5100 144
code BIC : AGRIFRPP835

Une facture acquittée vous parviendra à
réception de votre règlement.

Conditions d'annulation : toute demande
d'annulation d'inscription ou de réservation de
dîner de congrès doit être signifiée par écrit
auprès de l'ARIBA, le cachet de la poste ou la
date du message mail feront foi.

■ Pour toute inscription avant le 20 septembre 2018 : droit de rétractation de 10 jours

En vous inscrivant avant le 20 septembre,
vous bénéficiez d'un droit de rétractation de
10 jours à partir de la date d'envoi de votre
bulletin d'inscription (cachet de la poste ou date
de l'envoi mail faisant foi) sans justification, ni
retenue de frais. Le remboursement de votre
inscription s'effectuera dans les meilleurs délais.

■ Demande d'annulation avant le 20 octobre 2018 :

vous demande de remboursement devra
être accompagnée d'un justificatif et donnera
lieu à une retenue de 20% pour les frais de
dossier. Le remboursement de votre inscription
s'effectuera après le congrès.

■ Demande d'annulation après le 20 octobre 2018 :

vous demande de remboursement
devra être accompagnée d'un justificatif et
donnera lieu à une retenue de 80% pour les
frais de dossier et la restauration déjà réservée
et réglée par nos soins. Le remboursement de
votre inscription s'effectuera après le congrès.

Aucune soirée de congrès ne pourra être
remboursée pour toute demande d'annulation
formulée après le 20 octobre 2018.

Aucune demande de remboursement ne sera
prise en compte au-delà du 12 novembre 2018.

■ Remboursements par :

- chèque bancaire pour les inscriptions
Métropole et Outre-Mer : préciser l'ordre du
chèque.
- virement bancaire pour les inscriptions
Europe : joindre les coordonnées bancaires
complètes.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions
d'inscription et d'annulation et en accepte les
termes.

Date et signature :